

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022 - 2027 - CONVENTION PARTENARIALE PASSÉE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE TERRE D'EPONA II

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022 - 2027 - CONVENTION PARTENARIALE PASSÉE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE TERRE D'EPONA II

Monsieur **Thibault HEBRARD**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2022-2027 et la mise en œuvre de son orientation 1 – Action 2 « Accompagner les communes dans leur stratégie d'aménagement en engageant des études de faisabilité opérationnelles », la Communauté d'Agglomération du Niortais propose depuis janvier 2023, une ingénierie d'accompagnement aux communes qui souhaitent développer de l'habitat sur leur territoire.

Cette ingénierie est intégralement prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Niortais. En 2025, la Ville de Niort a bénéficié de cette ingénierie d'accompagnement. Une étude de programmation urbaine et habitat a été réalisée sur le site Terre d'Epona – Vallée Guyot.

Depuis, la ville a souhaité redéfinir le périmètre d'étude et revoir la programmation initiale. Une nouvelle étude de programmation urbaine et habitat, intitulée Terre d'Epona II, a donc été engagée début 2026.

Ainsi, il est proposé qu'une convention soit passée avec la Ville de Niort pour une participation financière à hauteur de 50% du montant HT de l'étude, soit 15 820,50 € qui seront versés en deux fois, considérant que le montant HT de l'étude est de 31 641 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la convention de participation financière passée avec la Ville de Niort ;

- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous les autres documents relatifs à la convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Thibault HEBRARD

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».